

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XXV

Québec, 22 mars 1913

No 33

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 513. — Les Quarante-Heures de la semaine, 513. — Société de Saint Vincent de Paul, 514. — Notes diocésaines, 515. — Pie X, 515. — Une leçon sur l'Ange Gardien, chez les Canaques, 516. — Les communautés chrétiennes primitives, 517. — Histoire d'un tapis, 522. — Bibliographie, 524.

Calendrier

— o —

23 DIM.	b	}	Pâques, <i>Kyr. royal, Hæc dies</i> debout, Vêp. de Pâques. <i>Regina</i> [Cœli.	
24 Lundi	b			De l'octave, <i>dbl. 1 cl.</i> (Fête légale.)
25 Mardi	b			De l'octave, <i>dbl. 1 cl.</i>
26 Mercr.	b			De l'octave, <i>semid. privilég.</i>
27 Jeudi	b			
28 Vend.	b			
29 Sam.	b			

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

24 mars, N.-D. de la Garde, Québec. — 26, Saint-Grégoire de Montmorency. — 27, Couvent de Saint-Damien. — 29, Couvent de Sainte-Marie de Beauce.

Société de Saint-Vincent de Paul*Les fêtes du centenaire d'Ozanam, à Paris*

— o —

Le Bulletin de la Société de Saint-Vincent de Paul (janvier 1913) annonce « avec une joie très vive » que le Souverain Pontife, accédant à une requête de M. le président général des Conférences de Saint-Vincent de Paul, présentée et appuyée par S. Em. le cardinal archevêque de Paris, a daigné autoriser S. Em. le cardinal Vincent Vannutelli, évêque suburbicaire de Palestrina et protecteur de la Société, à venir à Paris présider les fêtes du centenaire de Frédéric Ozanam, en avril prochain.

Le cardinal Vannutelli écrivait à ce sujet, le 24 novembre, au président des Conférences de Saint-Vincent de Paul : « Le cardinal de Paris a eu la grande obligeance de m'informer de suite du favorable accueil que la demande du Conseil général avait rencontré auprès du Saint-Père. Je vois, par votre bonne lettre du 13 novembre, combien cet heureux résultat vous fait plaisir, et je vous en offre mes vives félicitations. Je suis moi-même très heureux de l'honorable mission qui m'échoit. J'oublie, en cette circonstance, mon humble personne et je ne pense qu'au bien de notre chère Société et aux titres que s'est acquis son fondateur à la reconnaissance du monde. »

Les deux cérémonies principales auront lieu les 26 et 27 avril. L'une sera une messe de communion célébrée par S. Em. le cardinal Luçon, archevêque de Reims, à l'église Saint-Joseph des Carmes ou de l'Institut catholique, dont l'entrée sera exclusivement réservée aux confrères de la Société et aux membres de la famille d'Ozanam. L'autre messe aura lieu le lendemain, à 8 heures du matin, dans la chapelle des Lazaristes, 95, rue de Sèvres, et sera célébrée par S. Em. le cardinal Vincent Vannutelli. Le même jour, à 4 heures, à la basilique métropolitaine de Notre-Dame, M. le chanoine Janvier, prédicateur actuel des Conférences de Notre-Dame (fondées jadis à la requête d'Ozanam lorsqu'il était étudiant), prononcera l'éloge funèbre de Frédéric Ozanam.

Notes diverses

S. G. Monseigneur l'Archevêque est actuellement à Paris.

Au commencement de la semaine, S. G. Mgr l'Administrateur a fait un voyage à Montréal.

Le dimanche des Rameaux et le Vendredi-Saint, la Passion a été chantée, à la Basilique, par le R. P. Forbes, des Pères Blancs, le R. P. Rault, des PP. de Sainte-Croix, et M. l'abbé H. Gagnon, du Séminaire.

Lundi, à l'église Saint-Patrice, a eu lieu la célébration religieuse de leur fête nationale par les Irlandais de Québec. S. G. Monseigneur l'Administrateur a officié pontificalement, à cette occasion.

Lundi, on a célébré brillamment à l'Ecole normale le 25^e anniversaire de l'ordination sacerdotale de M. l'abbé A.-P. Caron, assistant-principal de l'institution.

Nous voulons signaler ici même, comme un événement dans notre monde ecclésiastique et littéraire, la publication récente du 3^e volume du *Droit public de l'Eglise*, par Mgr L.-A. Paquet. Ce volume, sur lequel nous reviendrons plus tard, a pour titre : *L'Organisation religieuse et le pouvoir civil*. Le prix du volume est de \$1.25.

Pie X

Un jeune homme, Pierre de Beaumont, originaire de Villeneuve d'Ornon (Gironde), âgé de 21 ans, était sourd depuis l'âge de deux ans, à la suite d'abcès dans les oreilles qui ont crevé sur les deux tympan. Trois spécialistes l'ont soigné longtemps et lui ont appliqué, sans succès, toutes sortes de remèdes.

Il vint à Rome, uniquement pour demander au Pape de prier pour sa guérison.

Il obtint une audience le mardi 10 septembre 1912, à 11 h.¹/₂ et s'y trouvait avec sa mère. Quand le Souverain Pontife passa, il lui dit son désir d'être guéri.

— Avez-vous bien la foi ? dit Pie X.

Le jeune homme ne répondit pas, puisqu'il n'entendait pas ; mais sa mère répondit :

— Oui, Saint-Père, il a bien la foi.

Le Pape lui frappa trois petits coups sur la tête en disant : « Oui, oui, oui ».

A l'instant même, M. de Beaumont entendit et se mit à pleurer.

La guérison, qui s'est maintenue, fut aussi subite que radicale.

(Revue de l'Archiconfrérie du Cœur eucharistique, Rome.)

Une leçon sur l'Ange Gardien, chez les Canaques

Il y a quelques jours, rapporte le P. Navarre, je montrais des gravures de piété à quelques enfants parmi lesquels se trouvait le petit Talet, fils chéri de Tolitors, âgé de onze à douze ans, et fort intelligent. Voyant sur une des images un homme avec des ailes, il me demanda ce que c'était. Je lui répondis que c'était un bon ange. L'idée des anges, d'êtres invisibles, d'une nature toute spirituelle, peut facilement entrer dans la pensée des Canaques, qui croient à l'existence d'un mauvais Esprit qu'ils appellent *Tambaran*. Pour eux, c'est *Tambaran* qui est cause de tous les malheurs. Si quelqu'un meurt, c'est lui qui emporte sa vie, etc. Je profitai donc de l'occasion pour expliquer à Talet ce que c'était que l'Ange Gardien. Talet, en m'entendant, fit un mouvement de joie et semblait dire, en nous regardant et en regardant les autres enfants : Mais je sais cela, moi ! Et aussitôt il se met à raconter à ses petits camarades ce qu'il avait appris et parfaitement compris et retenu au sujet de l'Ange Gardien. Je trouvai sa manière si intéressante que je m'arrêtai et le laissai continuer la leçon. Il prend alors un des plus petits enfants présents, le saisit par la main et le mène à sa suite, comme s'il faisait lui-même l'office d'Ange Gardien ; puis il commence son explication en l'accompagnant du geste.

« Notre bon Ange, dit-il, marche devant nous comme ça ; si dans le sentier il aperçoit un morceau de bois ou une pierre qui va me blesser, il me les fait voir. » Et en disant ces mots, Talet faisait signe à celui qu'il conduisait de regarder à ses pieds. — « Quand un serpent vient pour me mordre, il le détourne. » — Talet fait le geste de celui qui fait sauter un serpent loin de soi. — « Il est là près de moi quand je dors. » Talet penche la tête sur son bras comme quelqu'un qui dort. — « Si Tambaran vient me faire du mal ou pour emporter ma vie, il lui donne un soufflet et lui dit : Va-t-en. » Talet fait en même temps, légèrement, du revers de la main, le mouvement en question sur la joue de son voisin, et lui indique la porte.

Je ne voyais rien à reprendre à la doctrine de notre catéchiste improvisé. Son explication avait été mieux saisie et avait fait plus d'effet sur les auditeurs que tout ce que j'aurais pu dire, et je ne pouvais, en remerciant le bon Dieu, m'empêcher d'admirer et la sagacité de notre petit Canaque, et l'avidité avec laquelle tous les autres enfants avaient reçu l'enseignement de leur jeune camarade.

Les communautés chrétiennes primitives

LEUR ORGANISATION HIÉRARCHIQUE

De tout temps et plus encore de nos jours, l'organisation hiérarchique de l'Eglise catholique est apparue à nos adversaires comme la forteresse qu'il fallait abattre à tout prix. Son effondrement devait entraîner fatalement celui même de l'autorité divine de l'Eglise et de son magistère.

Dès lors, c'est contre cette pierre d'angle que rationalistes et protestants ont dirigé leurs théories subversives qui s'accordent à rejeter — totalement ou en partie — la constitution hiérarchique de l'Eglise comme institution divine et à ne voir en elle — comme dans l'Eglise catholique elle-même — qu'une création postérieure des hommes, effet d'une concentration des pouvoirs dans les mains d'un ambitieux, ou produit des circonstances et des nécessités du moment, c'est-à-dire de l'évolu-

tion. Le Christ, ennemi déclaré des rites et des formules vides, n'aurait jamais eu, d'après eux, l'intention de fonder une Eglise, surtout une Eglise hiérarchique.

Mais il ne suffit pas d'un trait de plume capricieux ou systématique pour rejeter du domaine de l'histoire un fait qui gêne ou déplaît.

Notre but ici n'est point d'engager une vaine discussion. Qu'il nous suffise de rappeler à nos adversaires la vérité historique ; peut-être finira-t-elle par dessiller leurs yeux.

Existait-il des évêques au sens strict du mot, à la tête des diverses Eglises ? En d'autres termes, voyons-nous apparaître, dès le premier jour, l'épiscopat « monarchique ». Le mot *episcopi* rencontré bien souvent dans les écrits apostoliques ne permet pas de l'inférer. Les auteurs sacrés, pour désigner les chefs préposés aux diverses Eglises locales, semblent employer indifféremment les dénominations de *presbyteroi* et *episcopi*. Sans doute, il existe entre ces deux termes une nuance exigée par leur étymologie même. Le premier constitue plutôt un titre honorifique, tandis que le second indique l'exercice effectif d'une charge. Néanmoins, malgré cette nuance, ces deux termes demeurent empreints d'un certain vague qui nous empêche de conclure à une opposition absolue entre ces deux genres de personnages et par suite à l'existence d'un troisième degré hiérarchique vraiment distinct du second.

Et puisque l'exégèse, laissée à elle-même, s'avoue impuissante à écarter le vague de cette terminologie — ce sera le rôle d'un long usage, — nécessité nous est faite de recourir à un autre expédient pour résoudre la difficulté : à l'examen des faits eux-mêmes. Peut-être ceux-ci nous fourniront-ils la lumière que refuse l'exégèse ?

Pour cela reportons-nous aux temps apostoliques et identifions-nous le plus possible avec les apôtres : ce qui nous facilitera l'intelligence de leur situation et de celle de leurs Eglises. Car une des lois des études historiques, et peut-être la plus importante, c'est la loi de l'adaptation de l'historien au milieu historique qu'il étudie ou, selon le mot de Vogüé, « la loi de la sympathie ». Placés ainsi en plein 1^{er} siècle, suivons attentivement les faits qui s'y déroulent.

Les apôtres avaient reçu du Christ la mission d'évangéliser

le monde entier. Toutefois, au moment de quitter définitivement Jérusalem, ils ne pouvaient abandonner cette communauté, première fleur de l'Eglise naissante du Christ. Ils la confièrent donc aux soins de saint Jacques, frère du Seigneur. Selon le témoignage d'un Juif converti, Hégésippe, cité par Eusèbe, saint Jacques se trouvait ainsi être le chef unique, le premier « évêque » — au sens strict — de cette Eglise-type. Et, comme nous l'apprennent les textes, il était lui-même entouré de prêtres et de diacres chargés de l'assister dans le gouvernement de ce cénacle grandissant. Ici donc l'organisation est parfaite. On y trouve déjà la hiérarchie à triple degré : diacres, prêtres, évêque.

Le fait, toutefois, n'est pas universel. Les apôtres ne pouvaient, par suite du manque absolu d'hommes aptes à remplir cette charge, placer à la tête de chacune des nouvelles Eglises un gouvernement complètement constitué. Du reste, la présence d'un évêque attitré n'était point indispensable ni même absolument nécessaire. En effet, les apôtres, après avoir fondé quelque nouvelle Eglise, la gardaient soumise à leur propre autorité, et, de la sorte, en demeuraient les évêques. Leurs épîtres, leurs visites personnelles ou, en cas d'impossibilité, celles de leurs délégués en sont un témoignage irrécusable. C'est ainsi que saint Paul envoya à plusieurs reprises Tite et Timothée, leur confiant pour un temps telles ou telles de ses Eglises avec le pouvoir de choisir et d'instituer un gouvernement à la tête de certaines Eglises nouvelles.

Ce n'est donc que peu à peu et successivement, selon les exigences du moment, que les diverses Eglises reçurent une organisation hiérarchique complète avec leur clergé propre. Sans doute, suivant la présence d'un évêque attitré, la situation extérieure du corps presbytéral changeait ; car, en l'absence du président effectif de la communauté, l'exercice de ce gouvernement revenait de fait, du moins quant à sa majeure partie, au corps presbytéral, soit à son ensemble, soit à l'un de ses membres, suivant la nature des fonctions à accomplir.

De là l'origine de l'importance que semble avoir prise parfois ici ou là le collège des prêtres dans les premiers temps de l'Eglise. Importance qu'on lui verra perdre aussitôt à la présence d'un évêque attitré et que, du reste, il retrouvera un siècle

environ plus tard, au moment de la création des paroisses rurales, placées sous l'autorité de l'évêque de la ville ou de la province, mais directement gouvernées par les prêtres eux-mêmes.

Voilà précisément les faits qui semblent avoir donné naissance et fourni quelque vraisemblance lointaine aux théories du presbytéranisme et de l'évolutionnisme.

En réalité, l'institution d'un épiscopat absolument distinct du presbytérat, loin d'être une création postérieure et toute de circonstance, remonte aux apôtres et, par leur intermédiaire, au Christ lui-même. Les listes épiscopales des diverses Eglises confirment ce fait. D'autre part, plusieurs Eglises, du vivant même des apôtres, eurent à leur tête un évêque attitré. Quant aux autres, elles en reçurent un dans la personne même des apôtres. Et dans la suite toutes finirent par avoir le leur jusqu'au moment de la création des métropoles et des patriarcats qui restreignit le nombre des évêques. Par ailleurs, ce n'était point là chose extraordinaire que les diverses Eglises eussent chacune leur évêque, car, à cette époque, les évêques ne jouissaient ni du prestige ni de l'éclat des évêques de nos jours. Leur rôle était à la fois plus effacé et plus restreint.

En définitive, l'institution de l'épiscopat existait, elle s'impose à titre de fait. Néanmoins, son application immédiate dans les divers cas particuliers — cela, il importe de le noter — n'était pas toujours possible et ni même absolument requise. Et cette situation intermédiaire d'Eglises sans évêque attitré placées sous l'autorité immédiate des apôtres ou de leurs délégués ou aides dans le ministère, dura au moins jusqu'à la mort de saint Jean qui, peu avant, se vit encore obligé de visiter les Eglises d'Asie-Mineure pour leur donner un évêque. C'est de ce moment que la position de l'évêque commence à se détacher d'une manière plus distincte et que la dénomination d'*episcopos* lui est réservée.

Dès lors, c'est sur le terrain seul de l'*application* de l'épiscopat et non par rapport à l'institution elle-même qu'il nous est possible d'admettre une certaine évolution du presbytérat à l'épiscopat.

En somme, pour avoir une idée parfaitement nette de l'organisation et de la situation des communautés chrétiennes,

durant les temps apostoliques, il nous semble nécessaire de distinguer l'existence d'un double clergé : le clergé missionnaire et le clergé paroissial.

Le premier semble avoir été constitué par les apôtres et leurs délégués ou hommes apostoliques, auxquels il faut joindre les prophètes et les évangélistes.

Quant au clergé local, il comprenait, supposée son organisation complète : les diacres, le Conseil des prêtres et l'évêque. Probablement, faut-il identifier avec les prêtres, les docteurs et pasteurs nommés par saint Paul et auxquels était confiée l'instruction plus complète des fidèles dans la doctrine chrétienne.

Peu à peu, par suite de la mort des apôtres et de l'établissement progressif de l'Eglise, le clergé missionnaire rentra dans l'ombre pour disparaître. C'est alors seulement qu'apparaît dans sa netteté l'organisation hiérarchique des communautés chrétiennes.

Dès lors, l'évêque se présente à nous comme le président effectif, le guide et le pasteur de la communauté. C'est lui aussi qui règle le culte, célèbre l'Eucharistie et administre les sacrements. Son autorité est absolue. Rien ne peut se faire sans lui ; car « il n'y a d'agréable à Dieu que tout ce qui s'accomplit avec le concours de l'évêque ; c'est par lui que tout ce qui se fait dans la réunion des fidèles reçoit sa force et sa valeur », écrit saint Ignace, évêque d'Antioche.

Autour de l'évêque se forme le Conseil des prêtres, probablement au nombre de douze. Ils l'assistent dans l'enseignement de la doctrine et dans les fonctions du culte, et sont ses remplaçants en cas de nécessité et durant la vacance du siège. Leur pouvoir est celui d'enseigner, d'offrir, de baptiser et de bénir. Et cependant, de fait, on ne voit pas que les prêtres eussent à offrir le Sacrifice, du moins en la présence d'un évêque et avant la création des paroisses rurales.

Quant aux diacres, ils sont les intermédiaires officiels entre l'évêque et les fidèles spécialement pour la transmission des offrandes. Leurs fonctions consistent à administrer les ressources matérielles de l'Eglise, à s'informer des besoins des indigents et les secourir, toujours sous la haute direction de l'évêque. Cependant, ils réglaient souvent par eux-mêmes les affaires de moindre importance.

Comme les prêtres, ils assistaient l'évêque dans les fonctions du culte et veillaient spécialement à l'ordre dans les assemblées et à la discipline dans la communauté. Parfois, ils remplissaient aussi avec les prêtres le rôle d'assesseurs de l'évêque dans les jugements solennels. Délégués par lui, ils pouvaient encore baptiser en son nom. Aussi longtemps qu'ils furent les seuls serviteurs de l'évêque, leurs fonctions étaient multiples et très variées. Et bien que d'un degré hiérarchique inférieur, ils jouissaient de fait d'une influence plus grande que les prêtres. N'étaient-ils pas, selon l'expression imagée des documents du 11^e siècle, « les yeux, les oreilles, la bouche, le cœur et l'âme de leur évêque » ?

Comme on le voit, nulle mention encore des sous-diacres, lecteurs, acolythes, exorcistes et portiers, créés soit au 11^e, soit au 13^e siècle, lorsque, avec l'accroissement des communautés, se multiplièrent aussi les charges. Dans les communautés plus importantes, l'instruction des catéchumènes était confiée à des prêtres ou à des diacres nommés « docteurs ». D'où la fondation de l'École des catéchètes à Alexandrie.

Toutes ces institutions, appuyées sur des documents reconnus, témoignent hautement de l'organisation hiérarchique à triple degré des communautés chrétiennes primitives et de son origine apostolique, et, dès lors, de son institution divine.

EMILE PASQUET.

Histoire d'un tapis

— o —

D'une lettre de Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, à MM. les conseillers généraux de la Seine-Inférieure :

Cette histoire, c'est un peu la vôtre, Messieurs. Car — le rapport préfectoral ne vous le dit pas, mais vous ne sauriez l'ignorer — ce tapis, c'est du Conseil général que le tenaient mes prédécesseurs. Il fut donné par lui, vers 1830, non pas à l'archevêché, mais à l'archevêque de ce temps. L'archevêque le transmit à celui qui lui succéda, lequel le transmit aux autres, et c'est ainsi qu'il vint jusqu'à moi-même.

Je dois l'avouer : son âge paraissait à sa mine lorsque je le trouvai dans les salons du manoir archiepiscopal. Sa vétusté

n'avait fait sans doute qu'ajouter au mérite de ses teintes pâlies, mais elle avait retiré beaucoup à la solidité de sa trame. Ce n'était point « des ans l'irréparable outrage » : je m'intéressai à lui, je l'envoyai aux manufactures d'Aubusson ; je fis quelques frais de traitement — vous voulez savoir combien ? il n'y a lieu d'en faire mystère : 450 francs, — moyennant cela li fut rajeuni.

Je le ménageai toutefois un peu à cause de ses services passés, un peu à cause de son origine. Je le réservais, par exemple, pour les réceptions des autorités pendant le Concordat. Après la Séparation et la suppression du décret de messidor, j'aurais voulu l'employer au même usage, pensant que les devoirs de courtoisie n'étaient pas périmés. Puis le moment vint où je dus quitter le manoir, un peu à la hâte, vous vous en souvenez peut-être. D'autres soucis m'occupèrent. Le tapis oublié tomba entre les mains du séquestre qui l'étendit en long et en large dans son inventaire.

Je n'y songeais plus, lorsqu'un jour quelqu'un, au hasard d'une conversation, m'en donna des nouvelles. Attribué au département, le tapis avait été porté à la préfecture. Là il avait été remarqué et convoité. Je pensais : le Conseil général ne voudra pas retirer à l'archevêque ce que jadis le Conseil général lui donna. Il est vrai, le Conseil général ne peut à nouveau faire don de l'objet aujourd'hui inventorié ? Soit, mais puisque l'archevêque est autorisé à racheter à l'amiable, après les prélèvements trop intelligents opérés par l'inspection des beaux-arts, le mobilier légal de l'archevêché, et à plus forte raison le mobilier extra-légal, le Conseil général voudra certainement lui vendre (hélas, oui ! nous n'avons plus que ce moyen de rentrer dans nos possessions) cette pièce devenue plus précieuse que jamais, puisque tant de personnes s'y intéressent. Je pensais cela et je le dis.

Le Conseil général fut, à la conclusion de l'affaire, tout à fait de Normandie : il ne dit ni oui au préfet d'alors ni non à l'archevêque. Il fit mettre le tapis au garde-meuble et attendit d'en pouvoir disposer selon l'équité.

Apprenant cela, je ne crus pas que bien longue serait l'attente et je voyais déjà l'objet revenir dans ses pénates.

Il y a trois mois environ, je reçus d'un ami cette nouvelle :

en passant à l'hôtel Drouot, à Paris, il avait vu exposé dans l'une des salles un tapis avec cette mention : « Provient de l'archevêché de Rouen, mis en vente à la requête du préfet de la Seine-Inférieure. » Mon ami, curieux, voulut assister aux enchères. Le tapis fut adjugé à un amateur du nom de Lévy. A quel prix ? Vous le savez.

Vous avez donc donné votre consentement à cette vente, Messieurs ? Vous aviez peur, m'a-t-on dit, que les vers, dans le garde-meuble, ne trouvassent l'aubusson à leur goût, eux aussi, et qu'il n'en restât bientôt plus rien ? Plaisanterie, car ce danger, chacun sait comment on l'évite. Mais alors, qu'imaginer ? Le Conseil se serait-il déjugé ? Les petites choses, par les procédés dont on les entoure, prennent la valeur des grandes : en vérité, celle-ci m'est une profonde surprise !

Aussi je me demandé si le Conseil général ne va pas renouveler le geste de 1830. Ce serait une solution élégante. Vous en seriez fiers, Messieurs, je le serais moi-même lorsque j'aurai de nouveau l'honneur de vous recevoir dans ma demeure, l'accord entre l'Eglise et l'Etat étant refait, chose fort souhaitable dans l'intérêt des deux puissances et qui ne saurait indéfiniment tarder, au dire des hommes politiques les plus avisés.

Mais je le crains : le geste que je vous propose est, pour le moment, trop démodé. Alors, ces 2 095 francs, de mon aveu, donnez-les aux pauvres. J'en aurai joie, la charité purifiera cet argent, et il ne sera point lourd aux consciences.

Bibliographie

— o —

-- « Vient de paraître : »

Abrégé de Géologie. par l'abbé V.-A. Huard, in-12, 150 pages, 75 gravures. Prix, 40 cts l'ex.

N. B. — L'idéal, c'est d'envoyer à l'auteur, à l'Archevêché, un billet d'une piastre — moyennant quoi on recevra, franco, non seulement l'*Abrégé de Géologie*, mais aussi les trois autres *Abrégés* (25 cts chacun, au détail) de Zoologie, de Botanique et de Minéralogie. On aura ainsi un cours complet d'histoire naturelle, aussi peu technique que possible, et, à raison des

sujets traités, d'une lecture attachante. Ce que l'on rafraîchirait ses souvenirs, avec une pareille lecture! Et ce que, à peu de frais, on y apprendrait de choses, à une époque où il faut parler de tout!

— ROBERT BROWNING, par PIERRE BERGER, docteur ès lettres. 1 vol. in-16 de la collection des *Grands Ecrivains étrangers*. Prix : 2 fr. 50. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI^e).

Robert Browning est considéré avec Tennyson comme le plus grand des poètes anglais de l'ère victorienne. En Angleterre et en Amérique, ses chefs-d'œuvre sont devenus classiques; sa foi spiritualiste, ardente et robuste, exerce encore sur les esprits une influence considérable. Cependant il est à peu près inconnu en France. Cela est dû au caractère volumineux de son œuvre, aux difficultés de compréhension que présente parfois le texte à son premier contact, à la profondeur et à la complexité de la pensée, que viennent illuminer si souvent les éclairs de l'imagination poétique. M. Berger, qui avait déjà choisi pour sujet d'une de ses thèses de doctorat la religion de Browning, a présenté dans ce nouveau volume le poète et son œuvre entière. Il a raconté sa vie, son mariage romanesque, a analysé les plus importants de ses ouvrages, signalé les autres, et donné de copieuses traductions qui permettront d'apprécier à leur valeur, maintenant incontestée, la diversité extraordinaire et le grand souffle de cette poésie.

— BOSSUET MORALISTE, par PIERRE BONET, ancien professeur de rhétorique et de philosophie, chanoine honoraire de Perpignan, curé-archiprêtre de Céret. In-12 écu, 4 fr. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6^e).

Sous ce titre: *Bossuet moraliste*, vient de paraître un ouvrage qui ne peut manquer d'attirer l'attention de la critique littéraire, et que nous sommes heureux de signaler aux innombrables admirateurs de Bossuet. Il révèle l'un des aspects — le moins connu, le moins étudié, mais non le moins intéressant — de ce merveilleux génie qui, par la multiplicité et l'éclat de ses dons, n'a de rival dans l'histoire littéraire d'aucun pays: le Moraliste.

Comme l'auteur le fait observer dans sa Préface, les criti-

ques littéraires qui ont étudié l'œuvre magnifique et colossale de Bossuet ont glorifié à l'envi l'Historien, le Philosophe, l'Orateur, le Théologien, le Controversiste, le Directeur d'âmes ; — seuls, le Moraliste, l'observateur attentif, le peintre profond et subtil de la nature humaine, de ses vices, de ses passions, de ses faiblesses, de ses travers, n'ont jamais été spécialement mis en lumière.

C'est cette lacune que l'auteur a voulu combler, et, disons-le, il l'a fait avec un rare bonheur. Des fragments détachés de l'œuvre immense de Bossuet, et groupés sous des titres distincts, il ressort, avec la dernière évidence, que l'Évêque de Meaux n'a à redouter la comparaison avec aucun des moralistes les plus célèbres, et qu'il occupe, à côté des Pascal, des La Rochefoucault, des La Bruyère, des Bourdaloue, pour ne parler que de ses contemporains, une place tout à fait éminente et même la première. Du reste, il sera facile au lecteur de faire cette comparaison, car l'auteur, en des citations très nombreuses et extrêmement variées, choisies avec autant d'art que de goût, a établi un perpétuel rapprochement entre la pensée de Bossuet et celle des moralistes de tous les pays et de tous les siècles ; et ce rapprochement constitue, non seulement un des plus grands attraits de son livre, mais encore en fait une mine précieuse et d'une richesse extraordinaire.

— GLOIRE ET BIENFAITS DE L'EUCCHARISTIE, par le chanoine S. COUBÉ. In-8 écu, 3 fr. 50. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Son Eminence le cardinal Amette écrivait récemment à M. le chanoine Coubé : « Vous êtes décidément le chantre de l'Eucharistie et de Jeanne d'Arc, et ces deux grands sujets vous inspirent d'éloquents accents ». Les discours que M. l'abbé Coubé a prononcés dans les grands Congrès eucharistiques et dans nos principales églises « méritaient, suivant l'expression du cardinal Merry del Val, d'être réunis en volumes pour conserver et étendre leurs fruits salutaires ». On y trouvera, à côté des aperçus les plus profonds de la théologie, les accents les plus pathétiques que puisse inspirer le mystère de l'autel. On a cité bien souvent les pages émouvantes de la Révolution sociale et l'Eucharistie, où l'orateur décrit la misère de l'homme qui meurt de faim loin de la huche divine,

celles où il chante en poète le sacrifice du Pélican, les deux Mannes et la Gloire de l'Ostensoir. De nombreux prêtres ont fait de ce livre, hautement béni et approuvé par Pie X, leur manuel de prédication eucharistique.

— LA CHRÉTIENNE, pièce en 3 actes, par P. JANOT, 1 vol. in-8 broché. Prix : 1 fr. 50. BLOUD et C^{ie}, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI^e).

L'auteur de l'émouvante pièce *Au Clocher!* qui a obtenu un si vif succès, a abordé dans *La Chrétienne*, avec une grande puissance dramatique, la défense de l'enseignement libre. Cette œuvre vivante, profondément humaine et où la forme rivalise avec la pensée, est appelée à un retentissement encore plus grand.

— *Pressant appel aux retardataires et solution de leurs objections.* LE DEVOIR PASCAL. 4 pages : le cent, 1 fr. 50 ; le mille, 12 fr. 50. Bureaux de l'Apostolat de la Messe et de la Communion, 6, rue Notre-Dame, Montmorency Seine-et-Oise), France.

Collection complète des Tracts et Brochures eucharistiques, franco, 0 fr. 60.

— LETTRE A UNE SUPÉRIEURE RELIGIEUSE, par le P. FRANCO, S. J. Traduit de l'italien par l'abbé Gautier. — 3^e édition. In-12 de x-130 pages. Prix : 1 fr.

Cet opuscule du P. Franco porte en sous-titre : *Direction de conscience.* C'est en effet un commentaire du Décret *Quemadmodum* relatif à l'ouverture de conscience dans les communautés de religieuses et de religieux non prêtres. On sait quelle émotion souleva ce Décret, quand il parut à la fin de 1890. Et cette émotion elle-même, qui ne s'est pas encore calmée partout, rend le plus éloquent témoignage de la sagesse et de la nécessaire opportunité de la mesure prise par le Souverain Pontife. Le P. Franco, qui a écrit beaucoup et qui n'a pas coutume de mâcher les vérités même sévères, en dit ici de terribles. Son petit volume doit être mis aux mains de toutes les Supérieures et Maîtresses des novices et de tous les Supérieurs et Maîtres des novices dans les Congrégations de religieux non prêtres, et de tous ceux de nos Confrères aussi qui ont des religieuses ou des religieux à diriger. — On trouvera, en tête, le texte et la traduction du Décret *Quemadmodum*, et, en appendice de cette nouvelle édition, le Dispositif du Décret *Sacra Tridentina Synodus*, du 20 déc. 1905 (sur la Communion fréquente et quotidienne).

Cours abrégé d'histoire naturelle

à l'usage des Maisons d'éducation

PAR L'ABBÉ V.-A. HUARD

ABRÉGÉ DE ZOOLOGIE. 130 p., 122 gravures.

ABRÉGÉ DE BOTANIQUE. 78 p., 35 “

ABRÉGÉ DE MINÉRALOGIE. 50 p., 6 “

ABRÉGÉ DE GÉOLOGIE. 158 p., 75 “

Ces petits *Abrégés*, illustrés, qui varient d'une cinquantaine à plus d'une centaine de pages chacun, sont maintenant en vente chez M. l'abbé Huard, à l'Archevêché de Québec, au prix de : \$ 1 les quatre, franco ; \$2.40 la douzaine. — Toutefois, l'*Abrégé de Géologie* n'est vendu séparément qu'au prix de 40 cts l'ex., franco.

Garand & Thibault

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs

308 $\frac{1}{2}$, RUE SAINT-JOSEPH, QUÉBEC. — Tél., 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis.

Aussi : argenteries de voitures. — Réparation d'ornements d'église.

Une Spécialité :

OUVRAGE GARANTI.

Une visite est sollicitée.